

LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Thermidor, an VI.



Message du président des Etats-Unis d'Amérique au congrès et à la chambre des représentans, concernant les négociations avec la république française. — Extrait d'une lettre de Rome sur les progrès de l'esprit public dans la république romaine. — Tentatives des Anglais pour opérer un débarquement sur les côtes de la ci-devant Flandre. — Noms des nouveaux directeurs de la république batave.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 24 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix ; dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans frais de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n.º 423, butte des Moulins, à Paris.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De New-York, le 5 messidor.

Avant-hier, le président a envoyé le message suivant aux deux chambres de la législature :

MM. du sénat, MM. de la chambre des représentans.

En même tems que je vous adresse mes félicitations sur l'arrivée du général Marshall, un de nos envoyés extraordinaires près la république française, dans un lieu de sûreté, où il est justement considéré, je pense qu'il est de mon devoir de vous donner communication d'une lettre que j'ai reçue de M. Gerry, le seal de laquelle est en trois envoyés qui n'a pas reçu son congé. Cette lettre, avec une autre du ministre des relations extérieures, à lui adressée le 14 germinal, & sa réponse du 17, montrent la situation dans laquelle il reste, ses opinions, & la perspective qu'il a devant les yeux.

Je présume qu'il a reçu de nouvelles instructions (une copie accompagnée de ce message) de ne consentir à aucun emprunt ; c'est pourquoi la négociation peut être considérée comme terminée.

Je n'enverrai jamais d'autre ministre en France, sans être sûr qu'il sera reçu, respecté & honoré, comme le représentant d'une nation grande, puissante & indépendante.

Signé, JOHN ADAMS.

Je reçois une lettre de M. Gerry, qui demandoit à avoir un successeur à Paris, & qui déclaroit qu'il avoit refusé d'entrer seul dans aucune négociation ; une autre lettre de Talleyrand-Perigord & la réponse de M. Gerry, déjà communiquée l'une & l'autre ; & une lettre que nous ferons passer au ministre de M. Pickering, secrétaire d'état, aux trois envoyés américains.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Rome, du 8 thermidor.

Les partisans des gouvernemens absolus ont répété avec complaisance qu'il étoit des peuples inhabiles à la liberté. Cet erreur semble déjà démentie par l'exemple de notre

république, qui, suivant toutes les apparences, se façonnait très-bien au régime représentatif. Cependant nul peuple n'étoit plus étranger à tout sentiment généreux. Ramper, étoit ici le premier des talens pour qui vouloit parvenir. La masse vivoit à-peu-près d'aumônes, & avoit toutes les habitudes de la mendicité & tous les vices de la paresse. Le despotisme exercé par des vieillards s'attachoit plus à avilir qu'à opprimer.

Déjà les ames se relevent. Quelques idées de dignité personnelle renaissent. Nulle opposition ne se manifeste au nouvel ordre de choses. L'enthousiasme n'existe pas jusqu'ici, parce que les occasions qui l'inspirent & l'échauffent ne se sont pas encore présentées ; mais la résignation est générale & sincère. Les Romains d'aujourd'hui sont si dociles & si maniables, qu'on commence à les accoutumer même au travail, que le grand nombre d'entr'eux ne connoissoit pas, pour ainsi dire. On en exige un peu d'eux, pour que les aumônes qu'ils continuent à recevoir perdent insensiblement ce nom humiliant. On voit moins d'hommes nonchalamment étendus dans les rues & les places publiques, couchés les uns à côté des autres, au milieu de la plus dégoûtante malpropreté. Ceux qui étoient autrefois les plus grands seigneurs envient l'honneur de remplir les fonctions de citoyens. Ils recherchent les nouvelles places ; ils affichent le dévouement à la révolution, ils y prennent une part active, aussi n'avons-nous pas d'autres émigrés que quelques familles chassées par des ordres supérieurs pour avoir été les conseillers de l'ancien gouvernement, & les instigateurs des assassinats commis contre les Français. Nos ci-devant nobles & nos propriétaires ont sans cesse devant les yeux la ruine & le vagabondage de vos émigrés ; & c'est une leçon dont ils ont su profiter. Conserver leur vie, leurs biens & obéir, voilà, disent-ils, ce qu'ils veulent. Les plus riches viennent de payer, sans difficulté, un emprunt forcé qui a été d'une année de leur revenu. Le ci-devant prince Borghese, qui a 18 à 20 millions de capital, appuya cet emprunt, le lendemain même du jour où il entra au sénat.

Une loi défend de renvoyer ses domestiques, ou de cesser les aumônes qu'on étoit dans l'usage de faire.

Tous les comestibles, quoiqu'assez rares, sont à un prix extrêmement bas, parce que les cédules qui représentent vos assignats perdant beaucoup, l'argent à une grande valeur.

Autrefois nous ne payions presque pas d'impôts. Les contributions que, de tous les points de l'Europe, nous envoyoit la crédulité, alimantoient le trésor public, & servoient au saint pere à nourrir la paresse d'une

grande partie de ses sujets. Depuis quelques années, la suppression de toutes les redevances ecclésiastiques en France avoient commencé à dessécher cette source. Le besoin de subvenir d'abord aux frais de la coalition, & après le traité de Tolentino, d'acquitter ses engagements envers la France, avoient obligé le pape de lever des contributions. De là des mécontentemens & des murmures. On semble ne se rappeler que cet acte de son regne : aussi n'est-il ni plaint ni regretté à Rome. C'est lui qu'on accuse des maux qu'on souffre.

On ne trouve presque point ici cette classe intermédiaire de la société qu'on nomme la *bourgeoisie*, & qui vit dans une honnête aisance. Nous avons continuellement sous les yeux les deux extrêmes, l'opulence excessive & la pauvreté sans ressource. A côté d'une multitude d'indigens, il y a 60 à 80 familles qui ont depuis 200 jusqu'à 8 & 900 mille francs de revenus effectifs, argent de France. Des loix sur les successions & les donations sont déjà faites pour amener une répartition plus égale de fortunes.

Les arts mécaniques sont ici fort peu avancés. Mais Rome est la patrie des beaux arts. Nous avons de grands peintres, des sculpteurs, des architectes habiles; mais très-peu de lumières: cependant l'érudition est commune.

Tous nos clubs ont été fermés depuis peu. Nous n'avons gueres d'exagérés, quoique nous ayons quelques correspondans des clubs de Milan & du reste de la cisalpine.

Notre sénat est sage & bien composé. Notre tribunal a quelques têtes ardentes, mais tempérées par la majorité. Notre consulat, qui répond à votre directoire, a, dans son sein, un homme supérieur, auteur d'un ouvrage savant, & qui, à son érudition, avoit su joindre une philosophie mâle & forte; il s'appelle Visconti, mais n'est point de la célèbre famille de ce nom; il étoit garde des Antiques du Vatican. Il est bien secondé par les bonnes intentions & le zèle des de ses quatre collègues. Il eût été difficile de mieux choisir dans Rome. Angelucci est probe & patriote; mais il n'a pas tous les moyens qu'on lui avoit d'abord supposés.

Nos trois autorités supérieures ont été cette fois nommées par les commissaires français, un mois après leur arrivée: ils en dressèrent une liste qu'ils remirent ensuite au général commandant à Rome pour la faire publier.

Le ministre a été aussi assez heureusement choisi. Le ministre de l'intérieur, ancien avocat, a un très-grand mérite, & ne seroit pas déplacé sur un plus grand théâtre. Le ministre de la guerre, Brémont, est un officier français, bon administrateur.

Bassal, que Bertier avoit fait nommer secrétaire-général du consulat, n'est plus ce que vous l'avez vu à votre convention; il est actif & laborieux, sans être violent & brouillon. Il est utile dans sa place, parce qu'ayant vu de près la révolution de France, il suggère aux consuls, dans les momens difficiles, une foule d'expédiens qu'ils n'inventeroient pas.

Il y a dans cette ville 9 à 10 mille Français occupés de différentes manières, & attachés aux diverses branches de l'armée. Le brigandage & les concussions de tout genre ont commencé par y être impunément exercés comme dans les autres contrées de l'Italie. Des officiers supérieurs mettoient tout ce qui leur convenoit en réquisition, & ne tenoient aucun compte. Mais d'éclatantes dénonciations ont eu lieu; des châtimens ont été infligés; la sévérité des trois commissaires Daunou, Monge & Florent en ont

bientôt imposé aux voleurs. La très-grande simplicité de ceux-ci & leur parfait désintéressement prêchoient d'exemple; & s'ils n'ont point été imités en ce point, leur vigilance a du moins été redoutée; & dès-lors le brigandage a cessé à Rome.

(La suite à d'autres lettres.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Du Havre, le 26 thermidor.

Les Anglais se tiennent toujours au large. Hier, étoient au nombre de quatorze voiles; ce matin ils n'étoient que six; mais à peine peut-on les apercevoir à la vue.

De Bruxelles, le 26 thermidor.

Dans la nuit du 24 au 25, il est arrivé ici plusieurs courriers des côtes, avec la nouvelle que les Anglais profitant du moment où on les avoit dégarnies, pour envoyer les troupes vers le Rhin, y avoient opéré un débarquement. Les ordres dont ces courriers étoient porteurs étoient si pressans, qu'aussi-tôt on fit battre la générale dans la ville; & à mesure qu'un corps étoit rassemblé, on le faisoit partir. La majeure partie de la garnison, tant cavalerie qu'infanterie, se mit ainsi en route dans la nuit d'hier. A midi, un nouveau courrier arriva avec des ordres non moins précis. Tout ce qui restoit de troupes à Bruxelles est sorti hier entre trois & quatre heures de l'après-midi. Toute notre garnison se borne à un poste de quelques hommes à la prison criminelle. A chaque porte de ville il a été mis un gendarme. Depuis l'entrée des Français dans ce pays, cela n'étoit jamais arrivé. D'autres courriers ont été expédiés dans les places voisines, avec ordre d'envoyer aussi de suite les garnisons vers les côtes, par les routes qui conduisent à la ci-devant Flandre en sens inverse, ainsi que d'artillerie: elles marchent maintenant.

Ce n'est pas seulement sur les côtes de la France que l'ennemi donne de l'inquiétude. Des lettres de Hollande annoncent que l'escadre anglaise & russe réunies menacent les côtes de cette province, & y a déjà occasionné plusieurs vives alarmes. On a fait partir en toute hâte des troupes de Bois-le-Duc, Breda & Berg-op-Zoom. Elles se portent sur les points des côtes les plus menacés. On assure que l'ennemi attend sous peu la troisième division de bâtimens de guerre russes, qui a déjà passé le Scheldt. Alors les bâtimens de guerre de cette nation dans la mer du Nord, se monteront à quinze, la plupart de ligne. Aussi cette mer est-elle couverte en ce moment d'ennemi qui ne cessent de porter les coups les plus funestes au commerce batave & de rendre le notre impossible.

DE PARIS, le 28 thermidor.

Il n'est pas fort étonnant que les ministres antichrétiens à Rastadt laissent aussi percer les dispositions, au moins malveillantes, que leur cour affiche, depuis quelque temps, dans presque tous ses rapports avec la république française & les républiques ses alliées. Aussi a-t-on fait de nombreuses instances pour obtenir du ministre impérial, le comte Metternich, le *conclusum* que nous avons donné hier. Il s'est obstinément refusé à le revêtir des formalités d'usage, & s'est borné à expédier, le soir même, un courrier au gouvernement, en déclarant qu'il n'étoit nullement autorisé à consentir à la démolition de la forteresse d'Elbenbreitstein. Mais le lendemain, comme pour montrer que sa condescendance, il s'est avisé d'un moyen terme qui n'est nullement propre à avoir un grand succès, ni à satisfaire

plénipotentiaires. Il a consenti à leur remettre de suite le *conclusum*, mais après en avoir fait supprimer l'article 3 touchant la démolition d'Ehrenbreitstein, se réservant de l'expliquer ultérieurement à cet égard, lorsqu'il aura reçu les instructions de son cabinet. Dès-lors ce *conclusum* est à-peu-près insignifiant, & ne fait, pour ainsi dire, point faire un pas de plus à la négociation.

Il est probable que nos ministres ne manqueront pas de se plaindre vivement d'une conduite si peu amicale de la part de l'Autriche; que du moins ils attendront, pour l'expliquer, le retour du courrier de Vienne. Cette réponse servira, en cette occasion importante, à donner la mesure des intentions pacifiques de l'empereur: car ce n'est qu'en se déclarant à-peu-près ouvertement pour la guerre, qu'il pourroit rejeter un article auquel nous attachons la plus haute importance, & auquel a consenti le corps germanique qui étoit ici le principal intéressé.

Le courrier que le directoire avoit reçu, il y a quelques jours, arrivoit de Vienne & non de Rastadt, comme on l'avoit cru d'abord. Il apportoit des dépêches qu'on étoit fort importantes, mais sur le contenu desquelles rien n'a transpiré.

On paroît croire à Madrid à quelques changemens dans le ministère espagnol. Le prince de la Paix est loin d'être sans influence. Le premier ministre, M. Saavedra, a eu une attaque d'apoplexie, qui l'a obligé à quitter, au moins momentanément, le travail du cabinet.

Le Rédacteur se déclare aujourd'hui ouvertement pour le maintien de la partie de la loi du 19 fructidor, relative à la police de la presse. Il déclare, que modifier cet article, ce seroit satisfaire les vœux des cabinets étrangers, abandonner le directoire à la lime toujours rongante des journalistes, enhardir de nouveau & exhausser les rois sur leurs trônes. Il combat ensuite ce qu'on a si souvent dit de l'utilité d'un parti d'opposition. Il le croit nécessaire en Angleterre, où deux élémens contraires, le peuple & le roi, sont toujours en mouvemens; mais « non dans la cité française qui ne renferme qu'un seul élément universel, le peuple auquel tout se rapporte, lois, magistratures, etc. »

Toutes nos pensées politiques, dit-il, doivent donc se confondre dans notre gouvernement populaire, tel qu'il est constitué. Aucun point de dissidence n'y peut exister sans caractère de rébellion. L'écrivain, dans l'émission de sa pensée, ne peut s'en isoler d'un seul pas, sans se mettre en opposition manifeste contre les lois qui doivent alors le punir.

Le nouveau voyage aérien de Gernerin a commencé le soir. Il est parti, après bien des oppositions, du *salin d'Appollon*, sur les boulevards. Il a traversé Paris en huit heures du soir. Il doit aller loin.

Blanchard a fait aussi, à Rouen, sa 46^e ascension, le 10 de ce mois. Il avoit avec lui le citoyen Pugh. Ils étoient partis du fauxbourg Saint-Séver, à midi 40 minutes, en présence d'une foule immense & malgré une chaleur oppressive. Ils sont descendus près de Bazancourt, commune voisine de Gournai, canton de Songeon, département de l'Oise, à deux heures 55 minutes, après avoir parcouru 15 myriamètres. Le parachute étoit descendu en une heure, dans un clos, auprès de la tour Carlelle, à Darnétal. Un petit chien qui y étoit suspendu par une Corbeille, sembloit n'avoir aucunement souffert. Il étoit seulement fort altéré, & il a bu beaucoup en avant à terre.

— La distribution de prix pour les élèves des écoles centrales de Paris, a eu lieu hier dans l'ancienne salle du conseil des cinq-cents. C'est le département qui y présidoit.

— Un nommé Lecoq, qu'on assure être émigré, a été arrêté la nuit dernière. On étoit depuis long-tems à sa poursuite. Deux des agens de la police chargés de ce soin, dit-on, disparu. Lecoq a déjà été condamné à mort par une commission militaire de Lyon & par le tribunal criminel du Doubs. Il est accusé encore de s'être hautement vanté de plusieurs assassinats contre des républicains & du projet de tuer aussi Briot, membre du conseil des cinq-cents.

— Le juge-de-peace de la section des Lombards a été cerné un mandat d'arrêt contre le citoyen Tolozé, administrateur de la *Tontine du Pacte Social* & de la *Société Numéraire*. Il est accusé d'un faux, & a été traduit à la Grande-Force.

— Le directoire a destitué de la place de commissaire, près l'administration centrale de Saône & Loire, Chamborre, ci-devant membre de la convention.

— Le corps législatif batave a procédé, le 23 thermidor, à la nomination constitutionnelle du directoire. Voici le noms des cinq nouveaux directeurs:

J. W. van Hasselt (d'Amsterdam); M. Hetteema (de Leuwarde); A. W. Hoed (de Groningue); A. B. F. E. van Haersolte (d'Arnhem); F. Ermerens (de Middelbourg).

Ces choix sont généralement approuvés.

— Le bruit de la mort du pape est prématuré, quoiqu'il soit dans un état de décrépitude qui ne peut se prolonger long-tems. Il paroît qu'il ne pourra pas être transféré à Cagliari, en Sardaigne.

— Ce qu'on publie dans les gazettes étrangères de la destination des troupes russes pour l'Egypte ou l'Italie, n'est que ridicule. Si la guerre se rallumoit & que Paul I^{er} fournit des troupes à l'empereur, il est probable que celui-ci les mettroit sur ses frontières & dans ses garnisons, pour pouvoir grossir ses armées de ses propres soldats.

— Il se confirme que, dans la séance du 14 messidor, le sénat des Etats-Unis a adopté, à la majorité de 14 voix, le bill qui annule, jusqu'à nouvel ordre, tous les traités existans entre la république française & l'Amérique.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 28 thermidor.

Les professeurs des écoles centrales du département de la Seine demandent à être payés de leur traitement. — Renvoi au directoire exécutif.

On lit plusieurs pétitions par lesquelles des administrations invitent le conseil à s'occuper de la loi explicative de celle qui exclut les ci-devant nobles des fonctions publiques. — Renvoi à la commission existante.

Un membre fait accorder un bâtiment national au département de l'Escout, pour y former un muséum d'histoire naturelle.

Sur la proposition de Chollet, le conseil arrête que samedi il discutera le projet relatif aux peres, meres & parens d'émigrés.

Richard a la parole pour soumettre à la discussion le projet de résolution sur la réémission de 25 millions de mandats territoriaux. Vous avez, dit-il, renvoyé aux

commissions des finances & de surveillance de la trésorerie nationale le message qui vous a été adressé par le directoire exécutif le premier de ce mois, sur la nécessité d'une nouvelle émission de 25 millions de mandats territoriaux affectés au remboursement des deux tiers mobilisés de la dette publique.

Le but de votre commission n'est point de vous présenter des vues à cet égard : elle se renferme dans l'objet du message du directoire exécutif du premier de ce mois. Il vous y propose une réémission de vingt-cinq millions de mandats : il est d'autant plus instant d'y pourvoir, qu'indépendamment du motif dont ce rapport contient le développement, le tems est venu de mettre dans la caisse des dépôts, en conséquence de l'article 80 de la loi du 24 frimaire dernier, aux périls & risques des créanciers liquidés, les valeurs qu'ils négligeroient de retirer. Mais pour éviter la confusion qui résulteroit nécessairement d'une réémission qui porteroit indistinctement sur les mandats de première & seconde émission, nous vous proposerons de ne porter la réémission demandée qu'à vingt-cinq millions, montant de la rentrée effectuée jusqu'à ce jour, des mandats provenans de la première émission. Ils ne portent, conformément à la loi du 25 floréal, d'autres signes d'annulation qu'une ligne tracée à l'encre : nous vous proposerons, pour leur rendre la valeur qu'ils ont perdue par cette annulation, de les timbrer en rouge, pour pouvoir les distinguer de ceux émis en exécution des loix du 24 frimaire & 23 floréal.

Le projet de résolution est adopté, en voici les dispositions :

Art. 1^{er}. Sur la recette effectuée à la trésorerie nationale en mandats territoriaux de cinq francs versés en paiement de domaines nationaux au-delà des vingt-cinq millions réemis en exécution de la loi du 23 floréal dernier, & qui n'ont encore reçu en signe de d'annulation qu'une seule barre, il en sera émis jusqu'à concurrence de vingt-cinq millions.

II. La somme de vingt-cinq millions, mentionnée en l'article précédent, sera ajoutée par supplément à celle de soixante-quinze millions, dont l'émission a été autorisée ; savoir, cinquante millions par la loi du 24 frimaire, & vingt-cinq millions par celle du 23 floréal dernier.

Les vingt-cinq millions sus-énoncés seront marqués d'un timbre rouge.

III. Les effets à réemettre, en exécution de la présente, seront annulés à fur & à mesure de leur rentrée, par l'application d'une seconde ligne tracée à l'encre.

IV. Il n'est point dérogé aux dispositions générales contenues dans la loi du 23 floréal, qui sont communes à la présente émission.

V. Le directoire exécutif prendra les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Sur la demande d'une commission, le conseil se forme à deux heures en comité général.

A quatre heures, la séance est rendue publique, & le conseil prend une résolution, portant en substance, qu'il sera dorénavant alloué à chaque représentant du peuple, 300 & quelques francs par mois, pour frais de secrétaire, de logement, &c.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LAVEAUX.

Séance du 28 thermidor.

Sur le rapport de Clisson, le conseil rejette une résolution qui accorde des pensions de retraite à trente-huit employés de la régie de l'enregistrement, attendu que le montant de ces pensions est écrit en chiffres dans la résolution.

Sur celui de Chatry-la-Fosse, le conseil appuie une résolution du 14 thermidor, qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire de Chantercier, tenue dans la ci-devant église paroissiale.

Sur le rapport d'un autre membre, le conseil approuve une résolution du 7 thermidor, qui autorise le directoire à acquérir un bois contigu à la forêt de Chaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la résolution du 4 prairial, relative aux emprunts fait avec privilèges sur les rentes. Bouteville (de Metz) & le Danois combattent la résolution ; Bordas & Huguet la défendent.

Le conseil ajourne la suite de la discussion à demain. Et sur la proposition de la commission des inspecteurs il se forme en comité général.

Bourse du 28 thermidor.

Amsterdam.....	59, 59 ³ / ₄ .	Rente viagere.....	19 f. 25 c.
Idem cour.....	55, 56 ³ / ₄ .	Rente prov.....	17 f. 25 c.
Hamb.	192 ¹ / ₂ , 190 ¹ / ₄ à 190.	Tiers consol.....	2 f. 33 c.
Madrid.....	11 f. 68 c.	Bon 2/3.....	2 f. 33 c.
Mad. effec.....	14 f. 68 à 62 c.	Bon 3/4.....	46 f.
Cadix.....	11 f. 62 c.	Bon ¹ / ₄	106 f.
Cad. effec.....	14 f. 62 c.	Or fin.....	50 f. 63 c.
Gênes.....	97 ¹ / ₂ , 96 ¹ / ₂ .	Ling. d'arg.....	97 f. 25 c.
Livourne.....	106, 104 ³ / ₄ .	Portugaise.....	5 f. 59 c.
Bâle.....	¹ / ₂ per., 2 per.	Piastre.....	11 f. 50 c.
Geneve.....	2 ³ / ₄ per.	Quadruple.....	81 f. 60 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	25 f.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	34 l. 75 c. à 35 c.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	
Montpellier.....	pair 8 j.		

Esprit ³/₄, 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg., 260 à 270 f. — Huile d'olive, 1 fr. 15 à 20 cent. — Café Martin., 3 f. 10 c. — Café St-Domingus, 2 f. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 30 à 70 c. — Coton des isles, 4 f. 25 c. — Sel. 5 f.

Bliza, ou Mémoires de la famille Elderland; traduit de l'anglais par L. F. Bertin, quatre volumes in-12, orné de gravures et de taille-douce. A Paris, chez Hautin, rue de la Loi, n. 1251, à-vis la fontaine. Prix, 6 francs et 7 francs 50 centimes suivant le port.

De tous les romans qui ont paru depuis un an, nous n'en connaissons pas de plus naturel, de plus amusant et de plus moral que celui que nous annonçons. Point de merveilleux ; mais beaucoup de détails domestiques, des événemens intéressans, des sentimens généreux et une morale excellente, doivent recommander cet ouvrage et en assurer le succès. La traduction élégante et fidèle d'un jeune littérateur dont elle n'est pas le coup d'essai ; mais qui ayant autant de mérite que de modestie, se nomme pour la première fois.

A. FRANÇOIS.